Informations de base

1997/0226(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Campagnes viticoles 1988/1989 à 1997/1998: primes d'abandon définitif de superficies (modif. règl. 1442/88/CEE) **Subject** 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	CHESA Raymond (UPE)	26/11/1997

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	KATIFORIS Giorgos (PSE)	29/09/1997

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	2065	1998-01-20

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
03/09/1997	Publication de la proposition législative	COM(1997)0423	Résumé
20/10/1997	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
05/01/1998	Vote en commission		
05/01/1998	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0003/1998	
20/01/1998	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
20/01/1998	Fin de la procédure au Parlement		
27/01/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1997/0226(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/09326

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0003/1998 JO C 034 02.02.1998, p. 0004	05/01/1998	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0013/1998 JO C 034 02.02.1998, p. 0057-0068	14/01/1998	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1997)0423 JO C 312 14.10.1997, p. 0020	03/09/1997	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES1388/1997 JO C 073 09.03.1998, p. 0048	10/12/1997	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1998/0191
JO L 020 27.01.1998, p. 0015 Résumé

Campagnes viticoles 1988/1989 à 1997/1998: primes d'abandon définitif de superficies (modif. règl. 1442/88/CEE)

1997/0226(CNS) - 03/09/1997 - Document de base législatif

OBJECTIF: la proposition de règlement vise à augmenter le nombre d'hectares attribué à l'Allemagne pour l'application du régime de primes à l'abandon définitif de superficies viticoles. CONTENU: le nombre d'hectares attribué à l'Allemagne (50 ha) s'est avéré trop réduit, empêchant une distribution adaptée aux besoins des différentes régions viticoles. Il est donc proposé d'augmenter le nombre d'hectares attribué à l'Allemagne de 950 hectares. Afin de ne pas augmenter la superficie totale maximale prévue dans le règlement de base, la superficie attribuée à l'Espagne sera diminuée de 950 ha.

Campagnes viticoles 1988/1989 à 1997/1998: primes d'abandon définitif de superficies (modif. règl. 1442/88/CEE)

1997/0226(CNS) - 20/01/1998 - Acte final

OBJECTIF: augmenter le nombre d'hectares attribué à l'Allemagne pour l'application du régime de primes à l'abandon définitif de superficies viticoles. MESURE DE LA COMMUNAUTE: règlement 191/98/CE du Conseil modifiant le règlement 1442/88/CEE relatif à l'octroi, pour les campagnes viticoles 1988/1989 à 1997/1998, de primes d'abandon définitif de superficies viticoles. CONTENU: faisant suite à l'accord global sur le paquet prix 1997/98, cette modification vise à faciliter l'application du régime de primes à l'abandon définitif de superficies agricoles dans l'ensemble des régions viticoles de l'Allemagne, où le nombre d'hectares attribué (50 ha) s'est avéré trop réduit pour réaliser une distribution adaptée aux besoins des différentes régions viticoles, moyennant une augmentation du nombre d'hectares de 950 ha. Afin de ne pas augmenter la superficie maximale totale, cette modification comporte une diminution équivalente de la superficie attribuée à l'Espagne. ENTREE EN VIGUEUR: 30/01/1998.

Campagnes viticoles 1988/1989 à 1997/1998: primes d'abandon définitif de superficies (modif. règl. 1442/88/CEE)

1997/0226(CNS) - 10/12/1997 - Comité économique et social: avis, rapport

Campagnes viticoles 1988/1989 à 1997/1998: primes d'abandon définitif de superficies (modif. règl. 1442/88/CEE)

1997/0226(CNS) - 14/01/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a approuvé la proposition (procédure sans débat).